



## ARTICLE 21 – LE DROIT À LA DÉMOCRATIE

- « 1. Toute personne a le droit de prendre part au gouvernement de son pays, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
- « 2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
- « 3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel et par vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »
- Au Zimbabwe, des centaines de défenseurs des droits de l'Homme et membres du principal parti de l'opposition, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), ont été arrêtés pour avoir participé à des rassemblements pacifiques.
  - Au Pakistan, le président Mucharraf a ordonné l'arrestation de milliers d'avocats, de journalistes, de défenseurs des droits de l'Homme et d'activistes politiques qui exigeaient la démocratie, le respect des lois et un système judiciaire indépendant.
  - À Cuba, fin 2007, 62 objecteurs de conscience étaient en prison en raison de leurs convictions ou activités politiques non violentes.